

Décision

Générale

colonial

Décision n° 483 est engagé en qualité d'auxiliaire au salaire mensuel de mille deux cents francs.

n° 483

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941

Date de publication
17 juillet 1941

Date du numéro
31 juillet 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le secrétaire interprète Abdel Kader Saïd est engagé en qualité d'auxiliaire au salaire mensuel de mille deux cents francs. Il est affecté au Gouvernement (Bureau des affaires politiques), mais reste jusqu'à nouvel ordre détaché à la section d'études qui conserve à sa charge le paiement de ses émoluments.